

INTERVENTION LIMINAIRE

Benoît HUBERT, SNEP-FSU

Avant de débiter, nous tenons à remercier l'ensemble des services et des personnels de l'UNSS qui ont contribué à l'élaboration des documents de qualité sur lesquels nous pouvons nous appuyer aujourd'hui pour faire le bilan de l'année passée et nous projeter sur les années à venir.

La dynamique enclenchée ces dernières années et tout particulièrement depuis le décret sur le sport scolaire, les ORS, les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur de l'UNSS nous semble être porteuse d'évolutions positives qu'il nous faut analyser avec attention. Ces clarifications et modifications réglementaires associées à un militantisme et un engagement sans faille de tous les acteurs / actrices du sport scolaire qu'ils soient parents, responsables UNSS, animateurs d'AS, personnels de l'UNSS, présidents à tous les niveaux... nous ont permis cette année de devenir la deuxième fédération sportive française en nombre d'adhérents. Bien sûr, les élèves sont au centre du dispositif et au-delà de la pratique sportive essentielle pour leur formation, leur culture, ils s'engagent également comme jeunes officiels, jeunes reporters, dans la vie de l'association... Le sport scolaire, prolongement de l'Éducation physique et sportive permet un accès à des savoirs, des connaissances dans différents domaines mais aussi au plaisir d'être ensemble et de partager des envies, des objectifs communs, un plaisir dans la pratique physique sportive et artistique.

Comme chacun-e aura pu le noter, l'UNSS a maintenant un nouveau président en la personne de M. Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale. Ministre envers lequel nous avons beaucoup d'attentes. Nous voulons, via cette déclaration, l'assurer d'ores et déjà de notre très fort attachement au service public du sport scolaire du second degré, à son organisation et à sa forme « suis generis ». Nous voulons aussi l'assurer de notre engagement aux côtés (et pour tous) de ses acteurs et principalement les élèves pour qui le sport scolaire peut être une voie de réussite, d'émancipation et un lieu d'apprentissage de la vie associative. Nous espérons que notre nouveau président s'engagera et oeuvrera pour amplifier encore la dynamique enclenchée.

Nous souhaitons avec cette intervention liminaire, pointer quelques sujets.

Tout d'abord, le sport scolaire du second degré n'en serait pas là où il est sans les moyens nécessaires à son fonctionnement. Parmi ces moyens figurent la question essentielle de la libération du mercredi après-midi (NS du 21/03/16 et précédemment dans la circulaire du 18/08/2010). Le calendrier scolaire de l'année 2017-2018 provoque quelques inquiétudes sur la semaine du 7 au 12 mai 2018 puisque le pont de l'ascension n'est pas prévu. Au regard des années passées, nous craignons que certains rectorats ne décident à nouveau de supprimer les cours du vendredi et samedi de l'ascension et demandent aux établissements de les rattraper sur certains mercredis de l'année ce qui perturberait immanquablement le calendrier des compétitions UNSS et nuirait à la participation des élèves et des enseignants d'EPS aux activités programmées par les associations sportives. Nous souhaitons que le ministère donne des consignes claires et nationales afin de permettre aux activités du sport scolaire de se dérouler normalement et sans entrave.

Nous avons évoqué, lors des deux derniers conseils d'Administration, la difficulté pour les enseignants d'EPS détachés à l'agriculture ou PCEA EPS, de percevoir une indemnisation lorsqu'ils assurent la mission de coordonnateur de district. Les mois passent, nos collègues remplissent leurs missions au service des districts et des élèves, mais les solutions ne sont toujours pas trouvées. Il est urgent que le MEN et le ministère de l'agriculture entrent en discussion sur ce sujet. Nous avons des exemples cette année à Rennes, Clermont-Ferrand

et, déjà signalé l'an dernier, Besançon. Nous espérons que la convention signée entre le Ministère de l'agriculture, le ministère des sports et le CNOSF en mars dernier serait l'occasion d'intégrer la dimension du sport scolaire, or nous n'avons pas, à ce jour, connaissance d'évolutions éventuelles.

Toujours à propos des Indemnités pour Missions Particulières dont fait partie la coordination des districts, nous demandons que le MEN adresse un rappel aux Recteurs d'académie, conformément à la circulaire du 29/04/2015, pour les sensibiliser sur la possibilité qu'ils ont de reconnaître cette mission par un allègement de service quand les collègues en font la demande, ce qui reste très exceptionnel à ce jour.

Dans le même temps, un rappel pourrait être fait pour indiquer que TOUS les enseignants d'EPS doivent avoir dans leur service le forfait de 3h d'animation du sport scolaire conformément au décret du 7/05/2014 et de la NS du 21/03/2016, et ce notamment pour les collègues affectés à la rentrée sur des postes partagés, pour les collègues TZR et les contractuels affectés sur des Blocs de Moyens Provisoires. Cela nous éviterait à tous les interventions récurrentes auprès des autorités concernées...

S'agissant du fonctionnement de l'UNSS, ses instances et les services, quelques points :

Le recrutement des directeurs et directrices des services déconcentrés se fait au niveau académique. Depuis 2015 nous avons signalé que les circulaires précisant les postes à pourvoir, les conditions de candidatures et les modalités de recrutement n'étaient pas satisfaisantes. Nous déplorons les différences de traitement des dossiers, des modalités et retards de recrutement selon les académies. Cela porte atteinte non seulement aux personnes (certaines sont tenues informées très tardivement) mais également au fonctionnement de certains services et par ricochet aux élèves. Nous sommes prêts à travailler rapidement à l'amélioration des prochaines circulaires.

Sur les indemnités des cadres régionaux et départementaux de l'UNSS : malgré nos nombreuses sollicitations, ni la DGESCO ni la DGRH ne nous ont apporté de réponses sur les sommes exactes perçues par nos collègues (à mettre en regard avec le montant des indemnités qui leur sont dues).

A cela est venue s'ajouter la décision inique de refuser **l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle aux directrices et directeurs adjoints des services déconcentrés (arrêté du 10 mai 2017)**, décision que nous avons dénoncée au CA d'avril dernier. Nous avons alors proposé un vœu à soumettre à l'avis du CA pour que cette disposition soit revue, la mise au vote nous a été refusée. Nous persistons à penser que les instances d'une association peuvent s'exprimer sur les conditions de travail et de rémunération des personnels qui contribuent à son fonctionnement.

C'est pourquoi nous souhaitons faire lecture de ce vœu (modifié pour l'AG) et nous sollicitons à nouveau sa mise au vote. Nous demandons par ailleurs qu'il soit annexé au PV.

VŒU :

« Les membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS réunis le 02 juin 2017, demandent que la fonction de directeur et directrice adjoint des services départementaux et régionaux de l'UNSS soit reconnue comme fonction permettant l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle. »

Sur les postes de secrétariat, nous avons demandé un bilan de l'implantation et quotité des postes dans les services. Il nous avait été répondu que ce bilan serait annexé au PV. Il n'a, semble-t-il, pas été diffusé. Nous demandons à ce qu'il le soit à destination de tous les membres de l'AG.

Le bilan des **instances** montre que certains départements et académies ne respectent pas les termes des statuts de l'UNSS. Selon nos informations, il semble que ce soit encore le cas. Les instances sont des moments privilégiés pour faire des bilans et pour se projeter dans l'avenir. Elles sont aussi le lieu où tous les acteurs du sport scolaire peuvent s'exprimer. Les instances de l'UNSS doivent se réunir, c'est non seulement une obligation statutaire mais également une exigence démocratique. A l'instar des CDEN et CAEN les autorités académiques doivent s'attacher à réunir régulièrement les CD et CRUNSS.

Des AG départementales de fin d'année et de rentrée sont réunies dans nombre de départements. Ces réunions non statutaires permettent aux acteurs du sport scolaire de participer activement aux bilans et projets départementaux de l'UNSS. Les organisations syndicales et les représentants des AS y sont souvent invités mais parfois avec une prise de parole contestée alors qu'ils sont membres des instances statutaires. Nous demandons, comme nous l'avons fait dans un courrier à la DGESCO en juillet 2016 resté sans réponse, que le ministère prenne position sur la possibilité offerte aux organisations syndicales et aux représentants des AS de s'exprimer lors de ces réunions.

Enfin nous terminerons par un point qui ne concerne pas directement le sport scolaire mais qui peut avoir des incidences sur ce dernier puisqu'il est le prolongement de l'EPS : **les nouveaux programmes collège et le DNB**. Notre organisation est fortement mobilisée sur ces sujets depuis 2 ans maintenant. Nous avons fait des propositions pour que les acquisitions spécifiques en EPS soient mieux reconnues et qu'elles ne soient pas simplement vues à l'aune de leurs contributions aux objectifs plus généraux et transversaux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Nous avons également contribué à une réflexion sur les programmes EPS pour mieux fixer les attendus et les savoirs et rendre visibles et intelligibles ce que l'élève a à apprendre en EPS, c'est ce que nous avons appelé les « programmes alternatifs ». Nous ne détaillerons pas plus avant ce propos que nous avons évoqué plusieurs fois dans les instances de l'UNSS et que vous pouvez retrouver sur notre site et dans nos publications. Nous tenons juste à réaffirmer devant cette assemblée que nous sommes toujours ouverts et prêts à travailler pour continuer à faire évoluer l'EPS et le sport scolaire.

Merci de votre attention.

LES REPONSES OBTENUES EN SEANCE :

Sur les cadres

Réponse de A.GROSSE, représentant du ministre : Accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle : L'objet spécifique de l'UNSS est la pratique sportive des jeunes. Les cadres UNSS, hors DNA, ne sont pas salariés de l'UNSS, mais rémunérés par l'Etat, l'association n'a donc pas à traiter des évolutions de leurs carrières. *(remarque SNEP-FSU : nous sommes en désaccord avec cette position. Le SNEP-FSU a, par le passé, déjà présenté des vœux de même nature qui ont été soumis au vote de l'AG, par exemple sur la réintégration des cadres !)*

IFTS : Le ministère doit effectivement apporter des réponses et des clarifications au SNEP-FSU *(remarque SNEP-FSU : cette réponse nous a déjà été faite au CA de décembre 2016...)*

Sur les postes de secrétariat

Réponse de A.GROSSE, représentant du ministre : la liste des postes sera jointe au PV

Réponse de L.PETRYNKA : La liste est disponible au siège rue St Lazare. Elle est disponible aux élus du comité d'entreprise

Sur les instances :

Réponse de L.PETRYNKA : Les instances se sont réunies à 98% au moins une fois par an, on peut donc dire que les instances se tiennent. *(remarque SNEP-FSU : les statuts prévoient 2 réunions par an, pour nous les instances ne se réunissent pas conformément aux statuts).*